

## *Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

### **PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 26 septembre 2023, à 19h00, au local du chalet des Loisirs, situé au 1 A rue Viger Dosquet, conformément aux dispositions du Code municipal de la province du Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Audrey Charest  
          Aglaée D'Auteuil  
          Sylvain Proulx  
          Michel Moreau  
          Mathieu Lavigne

Assistance : 0

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée, également présent.

Madame Jolyane Houle, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

La séance est ouverte à 19h00.

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Octroi de contrat des travaux de resurfaçage de la rue Monseigneur Chouinard.
3. Octroi de contrat pour les travaux de la salle multifonctionnelle en lien avec le programme PRIMADA.
4. Suivi du chantier du Chalet des Loisirs.
5. Accompagnement professionnel pour l'aménagement des sentiers dans le cadre du PAFSPA.
6. Période de questions.
7. Fin de la séance.

23-09-9618

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Aglaée D'Auteuil ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

23-09-9619

**OCTROI DE CONTRAT DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA RUE MONSEIGNEUR CHOUINARD.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises dans le cadre de travaux de resurfaçage de la rue Monseigneur Chouinard;

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a reçu deux soumissions :

	Montant avant taxes
Entreprises Lévisiennes	100 225,00\$
Pavco	124 400,00\$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions par l'ingénieur civil, le plus bas soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par Madame Audrey Charest ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat des travaux de resurfaçage de la rue Monseigneur Chouinard soit octroyé aux entreprises Lévisiennes au montant de 100 225,00\$ avant taxes, le tout payable à même la subvention du Programme d'aide à la voirie locale-PPA-CE de 20 000,000\$, le budget courant d'égoûts pour un montant de 36 000,00\$ et l'excédent de fonctionnement affecté à l'égoût pour un montant de 44 225,00\$

Adoptée

23-09-9620

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE EN LIEN AVEC LE PROGRAMME PRIMADA.**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement de gestion contractuelle 2022-461 permettant :

12.1 Contrat de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$

Tout contrat visé par 938.1.2 du Code municipal, alinéa 7, comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de cette disposition, peut être conclu de gré à gré par la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a demandé une soumission à l'entreprise R. N. Samson pour des travaux consistant à l'amélioration de l'accessibilité du bâtiment communautaire se situant au 154 route Saint-Joseph, soit la salle multifonctionnelle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Proulx ET EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat des travaux de la salle multifonctionnelle consistant à l'amélioration de l'accessibilité le tout en lien avec le programme d'aide financière PRIMADA soit octroyé à l'entreprise R.N. Samson au montant de 76 964,16\$ avant taxes. Les travaux seront payés via le programme PRIMADA pour un montant de 65 600,00\$ et la différence via le budget d'immobilisations 2023.

Adoptée

*Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Dosquet*

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**23-09-9621**

**FERMETURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ par madame Aglaée D'Auteuil, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 19h33.

Adoptée

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale